

22-05-2018

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 22 MAI 2018 À 20 H 30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil :

M^{me} Maryse Gouger, district n° 1; M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Gyslain Loyer, district n° 2; M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Denis Renaud, district n° 3; M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence de la mairesse, M^{me} Audrey Boisjoly.
Le secrétaire-trésorier adjoint, M. Jeannoé Lamontagne, est aussi présent.

179-2018

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit modifié par le retrait du point n° 4 et qu'il soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Embauche d'un journalier;
4. ~~Acceptation des plans et devis – TP-MR02.12-2017 – Mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées;~~
5. Octroi du contrat – Pavage du rang Castle-D'Autray et rue des Sables;
6. Date d'embauche du chef aux opérations – SSI;
7. Embauche du chef aux opérations;
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions.

180-2018

Embauche d'un journalier

CONSIDÉRANT QUE les travaux à faire au Service des travaux publics au cours de l'été 2018 nécessitent l'embauche d'un employé temporaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'embaucher M. Claude Lavallée à titre d'employé temporaire à compter du 28 mai jusqu'à la fin octobre 2018 approximativement, afin qu'il effectue divers travaux extérieurs pour le Service des travaux publics. Sa rémunération est établie à 15,46 \$ de l'heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

181-2018

Octroi du contrat de pavage

CONSIDÉRANT QUE la détérioration avancée d'une partie du rang Castle-D'Autray et de la rue des Sables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'octroyer le contrat de pavage d'une partie du rang Castle-D'Autray et de la rue des Sables à Excavation Normand Majeau inc. pour 22 470,20 \$ avant taxes, selon les étapes suivantes :

SUIVE DE LA RÉOLUTION 181-2018

	Description	Quantité estimée	Prix unitaire	Total
1	Recouvrement EB-14 58-34 50mm d'épaisseur incluant liant d'accrochage (681, rang Castle-D'Autray)	75 m	73,59 \$	5 519,25 \$
	Ajustement de bitume au prix du jour : 815 \$/TM	1 unité	267,00 \$	267,00 \$
2	Recouvrement EB-14 58-34 50mm d'épaisseur incluant liant d'accrochage (500, rang Castle-D'Autray)	165 m	73,59 \$	12 142,35 \$
	Ajustement du bitume au prix du jour : 815 \$/TM	1 unité	623,00 \$	623,00 \$
3	Recouvrement EB-14 58-34 50mm d'épaisseur incluant liant d'accrochage (rue des Sables)	40 m	94,39 \$	3 775,60 \$
	Ajustement de bitume au prix du jour : 815 \$/TM	1 unité	143,00 \$	143,00 \$
TOTAL				22 470,20 \$

Cette dépense est prise à même les fonds de surplus de Carrière et sablière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

182-2018

Date d'embauche du chef aux opérations - SSI

CONSIDÉRANT

la résolution n° 158-2018 dans laquelle le conseil municipal a décidé de reporter les procédures pour engager le chef aux opérations du Service de sécurité incendie pour une durée de 2 à 3 semaines;

EN CONSÉQUENCE,

(Le conseiller Gyslain Loyer explique qu'il n'y a plus de possible conflit d'intérêt et participe à la délibération.)

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu d'abroger la résolution n° 158-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**183-2018**

Embauche du chef aux opérations

CONSIDÉRANT QUE

le Service de sécurité incendie doit procéder à l'embauche d'un chef aux opérations afin de remplacer M. Olivier Chambelin qui a quitté le poste de capitaine;

CONSIDÉRANT QUE

M. Martin Provost possède les qualifications requises pour le poste à combler;

CONSIDÉRANT

la résolution n° 182-2018;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'embaucher M. Martin Provost comme chef aux opérations pour le Service de sécurité incendie en date du 29 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

184-2018

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 35.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Sec.-trés. adjoint et dir. gén. adjoint

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».